

Besoins

Etapes

Constitution d'une équipe pour le projet

Etape 1: Cadrage

Connaissance de l'organisation de l'entreprise

Etape 2: Identification des sources et émissions

Connaissance des activités de l'entreprise

Etape 3: Collecte des données

Constitution d'une équipe pour le projet

Etape 4: Calcul du bilan et analyses

Identification des décideurs/acteurs pour l'action et la stratégie

Etape 5: Plan de transition

Etape 6: Publication en ligne

1-Cadrage

Le **Périmètre Organisationnel** comprend l'ensemble des équipements et installations, 2 moyens de fixation (choix à indiquer dans le bilan) :

- Approche «**part de capital**» : Prise en compte à hauteur de participation dans ces derniers
- Approche «**contrôle**» :
 - « **Financier** » : Tout équipement/Installation détenu à 100% est compris dans le PO
 - « **Opérationnel** » : Tout équipement/installation qu'elle exploite/où elle exerce le contrôle opérationnel, doit être compris dans le PO

2- Identification des sources et émissions

Le **Périmètre Opérationnel** comprend l'ensemble des émissions de GES
(par catégorie et poste d'émission)

Le périmètre de déclaration vise à définir les émissions du PO qui doivent être comptabilisées dans le bilan d'émission de GES, à savoir :

- Les **émissions directes** qui découlent des activités.
- Les **émissions indirectes significatives** liées aux opérations et activités ainsi que si tel est le cas l'usage de biens et de services qu'elle produit. Fixée selon différents critères : ampleur (obligatoire), influence, importance stratégique...

Ces émissions sont à identifier et évaluer par ordre de grandeur. Les choix et les critères retenus doivent être exposés dans le PO.

3- Collecte des données

- Principes généraux pour l'évaluation du calcul et des mesures : 2 obligations sont à respecter :
 1. Sélectionner et utiliser des méthodologies d'évaluation donnant un résultat « exact cohérent et reproductible »
 2. Expliquer et documenter son approche de quantification
- Informations optionnelles complémentaires au bilan
 1. Valoriser les émissions évitées
 2. Valoriser la consommation d'énergie garantie d'origine ou renouvelable

4- Calcul du bilan et analyses

Emissions directes de GES

- Emissions directes de sources fixes de combustion
- Emissions directes de sources mobiles de combustion
- Emissions directes des produits hors énergie
- Emissions directes fugitives
- Emissions issues de la biomasse (sols et forêt)

Emissions indirectes associées à l'énergie

- Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité
- Emissions indirectes liées à la consommation d'énergie autre que l'électricité

Emissions indirectes associées au transport

- Transport de marchandise amont
- Transport de marchandise aval
- Déplacements domicile-travail
- Déplacement des visiteurs et des clients
- Déplacements professionnels

Emissions indirectes associées aux produits achetés

- Achats de biens
- Immobilisations de biens
- Gestion des déchets
- Actifs en leasing amont
- Achats de services

Emissions indirectes associées aux produits vendus

- Utilisation des produits vendus
- Actifs en leasing aval
- Fin de vie des produits vendus
- Investissements

Autres émissions indirectes

5- Plan de transition

- **Définition d'une trajectoire et d'objectifs stratégiques** (moyen terme, long terme, sectoriel)
 - l'entreprise indique les objectifs qu'elle compte accomplir
 - Il est conseillé de fixer ces objectifs au regard de la SNBC et des budgets carbone pour 2030 et pour 2050
 - L'entreprise peut se positionner par rapport aux objectifs sectoriels de la SNBC
- **Formalisation du plan de transition**

5- Publication en ligne

Les points suivants sont obligatoires :

1. Description de la personne morale
2. Année de reporting et mode de consolidation
3. Emissions directes de GES (quantité par poste et pour chaque GES en tonne équivalent CO2)
4. Emissions indirectes significatives GES (quantité par poste et pour chaque GES en tonne équivalent CO2)
5. Seuil d'ampleur des émissions indirectes significatives
6. Plan de transition
7. Coordonnées de la personne morale responsable du bilan d'émission de GES

(Il est recommandé de réaliser un rapport détaillé avec les détails d'émission poste par poste)